

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



F

BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trentième session, Siège de la FAO, Rome, 2 – 7 juillet 2007

DISTRIBUTION DES DOCUMENTS DU CODEX

HISTORIQUE

1. En 2006, le Secrétariat du Codex a réduit la distribution de documents imprimés du Codex afin de réaliser des économies et d'atténuer le plus possible l'impact négatif des coupures budgétaires prévues sur les activités essentielles de la Commission et de ses organes subsidiaires. La distribution des documents au moyen des listes électroniques et par le biais du site Web du Codex est déjà le moyen de communication préféré d'un nombre croissant de gouvernements membres. Ces mesures adhèrent à la politique étendue à l'ensemble de la FAO visant à encourager l'utilisation des méthodes modernes de communication, y compris la distribution électronique des documents par les commissions et comités établis conformément à l'Article VI de l'Acte constitutif.

2. L'expérience de réduction de la distribution de la documentation imprimée s'est avérée positive, et le Secrétariat du Codex a reçu peu de demandes de documentation imprimée. Ce document fait la synthèse de la situation actuelle et résume les mesures ultérieures.

SITUATION ACTUELLE

3. Les mesures ci-après annoncées dans la lettre circulaire CL 2005/49-GEN, CL 2006/4-GEN et CAC/29 INF/12 ont été mises en place:

- La distribution des documents imprimés du Codex (tels que documents de travail, rapports, lettres circulaires) aux observateurs a été supprimée à compter du 31 janvier 2006.
- La distribution de documents imprimés à tous les autres destinataires des États membres qui ne sont ni des services centraux de liaison avec le Codex, ni des organisations ayant statut d'observateur a été supprimée fin 2005.
- La distribution des documents de travail imprimés aux Services centraux de liaison avec le Codex a été supprimée à partir de mars 2006.
- La distribution des lettres circulaires et des rapports des sessions des organes subsidiaires du Codex aux Services centraux de liaison avec le Codex a été supprimée.

4. La distribution des documents imprimés suivants a été maintenue:
- Rapports de la Commission (Services centraux de liaison avec le Codex)
 - Invitations officielles (missions, ministères, Services centraux de liaison avec le Codex et observateurs)
 - Publications (Services centraux de liaison avec le Codex).

MESURES ULTÉRIEURES

5. Dans l'attente de consultations ultérieures au sein de la FAO, l'envoi d'invitations officielles imprimées pourra être remplacé par l'envoi par courrier électronique d'invitations numérisées.
6. Le nombre de publications imprimées et distribuées sous cette forme sera progressivement réduit. Le nombre d'exemplaires envoyés gratuitement à un service central de liaison avec le Codex sera également réduit. La téléimpression et l'impression à la demande seront encouragées.
7. Le Secrétariat du Codex s'efforcera d'améliorer les services offerts par le site Web du Codex et par le biais des listes de distribution électronique et du serveur FTP. Les textes, les publications et les bases de données (par exemple NGAA) du Codex continueront à être publiés à intervalles réguliers sur un CD-ROM. Le matériel d'information du Codex (vidéos, présentations) sera publié ponctuellement.

APPENDICE: ACCÈS À LA DOCUMENTATION ÉLECTRONIQUE DU CODEX

A. LES LISTES DE DISTRIBUTION ÉLECTRONIQUE DU CODEX

Il y a deux listes de distribution électronique du Codex: Codex-L et Codex-direct-L.

Codex-direct-L: envoie les documents en tant que fichier lié (en format pdf);

Codex-L: envoie des liens avec les documents affichés sur le serveur ftp accessible par Internet. La liste Codex-L présente l'avantage que les messages envoyés sont de petite dimension et que les problèmes de capacité des boîtes aux lettres ou de boîtes pleines sont évités. L'abonné devra ensuite transférer (télécharger) le fichier.

Les deux listes distribuent les lettres circulaires du Codex, les invitations, les ordres du jour des réunions du Codex et d'autres documents de travail et ceux relatifs aux réunions du Codex ainsi que d'autres documents et/ou communications concernant les travaux liés au Codex (JMPR¹, JECFA², JEMRA³, Consultations d'experts, etc.).

Les listes de distribution sont ouvertes à tous les membres du Codex par l'intermédiaire de leurs services centraux de liaison avec le Codex et aux organisations internationales ayant statut d'observateur auprès du Codex, aux présidents des comités et des groupes spéciaux du Codex.

Une fois que les documents de travail du Codex ont été distribués par le biais des listes de distribution électronique, ils sont placés sur le site web du Codex pour téléchargement.

Comment s'abonner

1. Pour s'abonner à Codex-L ou à Codex-direct-L envoyer un courriel à: codex@fao.org.
2. Indiquer sur la ligne Objet: « Distribution électronique du Codex ».
3. Indiquer dans le texte du message l'une des options ci-après:

« subscribe Codex-direct-L » (pour recevoir les documents en pièces jointes), ou
« subscribe Codex-L » (pour recevoir un lien avec le document affiché sur le web)

suivi par

«[Adresse électronique]»

et

nom et adresse complète, y compris adresse(s) électronique(s) du Service central de liaison avec le Codex ou de l'observateur.

¹ Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides

² Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires

³ Réunions conjointes FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques

NOTES:

- L'abonnement aux listes est gratuit.
- Autant que possible, l'adresse électronique de l'abonné doit être l'adresse officielle qu'il utilise normalement afin d'éviter toute difficulté dans le cas d'un transfert du fonctionnaire responsable. Il est fortement recommandé de ne pas utiliser des adresses personnelles.
- Chaque membre ou chaque observateur peut s'enregistrer sous deux adresses électroniques si besoin est.

Annuler l'abonnement/ changer l'adresse électronique

1. Pour annuler un abonnement aux listes ou changer l'adresse électronique utilisée, il suffit d'envoyer un courriel à codex@fao.org.
2. Indiquer sur la ligne Objet: « Distribution électronique du Codex ».
3. Indiquer dans le texte du message l'une des options ci-après:
«Unsubscribe codex-direct-L» ou «Unsubscribe codex-L»
suivi par :
«[Ancienne adresse électronique], [Nouvelle adresse électronique]»
(Laisser vide «[Nouvelle adresse électronique]» pour annuler l'abonnement)
et
nom et adresse complète, y compris adresse(s) électronique(s) du Service central de liaison avec le Codex ou de l'observateur.

B. LE SITE WEB DU CODEX (www.codexalimentarius.net)

L'information actuellement disponible sur le site web comprend :

- le calendrier des prochaines réunions des comités du Codex qui, à son tour, indique des liens avec les ordres du jour et les documents de travail correspondants,
- les rapports de la Commission du Codex Alimentarius (dès 1963) et de ses organes subsidiaires (dès 1997),
- les enregistrements audio des dernières réunions de la Commission et du Comité exécutif ;
- les lettres circulaires,
- les normes et textes apparentés du Codex,
- les publications spéciales du Codex (par exemple, des textes touchant à la fois à l'hygiène des denrées alimentaires, à l'étiquetage des denrées alimentaires, aux systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, etc.),
- le Manuel de procédure,
- d'autres publications pertinentes du Codex (par exemple « Comprendre le Codex Alimentarius »,
- des données permettant de contacter les membres du Codex (Services centraux de liaison avec le Codex) et les observateurs.

L'accès au site web du Codex ne nécessite ni enregistrement spécial, ni mot de passe.

C. LE CD-ROM DU CODEX

L'édition 2006 du CD-ROM du CODEX et le DVD du Codex au contenu multimédia seront introduits à la présente session de la Commission.